



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Fermetures de bureaux de poste

Question écrite n° 3755

### Texte de la question

M. Guillaume Bigot alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le démantèlement inquiétant du service public postal qui s'accélère sous couvert de « transformation numérique », menaçant directement la cohésion des territoires ruraux. La stratégie imposée à La Poste bafoue ouvertement les obligations de service public et de présence territoriale inscrites dans la loi du 2 juillet 1990, sacrifiant sur l'autel de la rentabilité les missions fondamentales de cet opérateur historique. Les dysfonctionnements s'accumulent de façon alarmante : retards de distribution retenant plus d'un million de courriers atteignant jusqu'à un mois et demi dans une dizaine de départements, réduction drastique des horaires d'ouverture, disparition du tri postal local. Un bureau de poste ferme chaque semaine pour « absence de rentabilité ». Le Territoire de Belfort, comme tant d'autres départements ruraux, subit de plein fouet cette dégradation du service public postal. L'effondrement du maillage territorial est d'autant plus alarmant qu'il contredit les obligations légales fondamentales : le maintien de 17 000 points de contact et la garantie qu'aucun citoyen ne se trouve à plus de cinq kilomètres d'un point postal. Plus grave encore, l'amputation de 50 millions d'euros du budget de présence postale territoriale, annoncée lors du congrès des maires ruraux en septembre 2024, condamnera 10 000 points relais à la disparition. Cette décision, en dépit des 177 millions d'euros de financement public annuel prévu pour 2023-2025, témoigne d'un abandon délibéré des campagnes par l'État. Tout aussi grave, La Banque Postale, censée être le dernier rempart contre l'exclusion bancaire, déserte progressivement les territoires ruraux. Quant au service d'accompagnement des personnes âgées, sa marchandisation et sa probable sous-traitance témoignent d'un renoncement inacceptable aux missions sociales historiques de La Poste. Face à cette situation critique, M. le député demande à M. le ministre quelles mesures d'urgence il envisage pour arrêter l'hémorragie des services postaux dans les territoires ruraux et faire respecter strictement les obligations de la loi de 1990. Il le prie également de bien vouloir l'informer comment il entend maintenir la présence effective de La Banque Postale dans les zones rurales, conformément à sa mission d'intérêt général. Aussi, il lui demande par quels moyens concrets le Gouvernement envisage de lutter contre le désengagement territorial qui fragilise encore davantage les populations les plus favorables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Bigot](#)

**Circonscription :** Territoire de Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3755

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 février 2025](#), page 451